



Rompre un devis terrassement

Par **jenny89500**, le **01/05/2009** à **12:50**

Bonjour,

je fais appel a vous car nous avons un soucis avec le terrassier qui doit installer notre assainissement non collectif.

ce dernier a commencé les travaux lundi mais n'arrête pas de se plaindre :

- le sol est trop argileux (chose qu'il savait avant le commencement des travaux)
- les sorties d'eau sont trop basses

de plus les distances de sécurité ne sont pas conformes au dtu64.1 mais la saur nous autorise l'implantation faute de place a condition de mettre une bâche d'étanchéité tout autour du traitement donc normalement pas de problème tout va bien.

hier (mercredi) toujours pas rassuré malgré les document fournit par la saur il les appelle, donne ses côtes, la saur confirme que tout est ok.

ce matin on se rend sur le terrain et là on voit des terrassiers d'une société concurente l'aider a installer la fosse dans le trou, ils nous disent qu'ils ont du l'aider a décaler l'emplacement de la fosse car il avait des problème de respect de distance.

il nous dit que ça va pas, que la fosse ne peut pas etre implantée a cet endroit. il nous demande de rappeler la saur.

agacé par cette situation qui n'en fini plus nous décidons d'arrêter les travaux. nous appellons la saur qui ne comprend pas non plus notre appel, lui donnons les distances maison-fosse, maison-épandage et limite de propriété.

la saur nous dit qu'il n'y a pas de soucis.

nous nous posons donc beaucoup de questions sur les compétence de notre terrassier et pensons sincèrement à tout stopper avec lui et de faire appel à un autre terrassier.

Cependant nous avons signé un devis et avons déjà payé un acompte. Pensez vous qu'il est possible de tout arrêter avec ce terrassier? et que pouvons nous recupérer de notre

acompte sachant qu'il nous menace de nous facturer des honoraire pour le travail effectué?

Aidez nous au secours!!!!

merci d'avance!